

A L'ILE D'OR
Société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros
Siège Social : 41 RUE D'AIX 13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 421 809 054

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 28 juin,
A 16 heures,

La société A L'ILE D'OR, société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros, divisé en 510 actions, dont le siège est au 41 rue d'Aix 13001 MARSEILLE se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social, sur convocation faite par le Président à chaque actionnaire.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Hanania COHEN, en sa qualité de Président.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de gestion établi par la présidente,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture à l'Assemblée du rapport de gestion établi par Le Président.

Cette lecture terminée, Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, La Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve l'inventaire et les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 24 725 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	24 725 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	387 358 €

Soit un bénéfice distribuable de	412 083 €

 Le solde	 412 083 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 412 083 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 420 635 Euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, La Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par La Présidente, La Présidente de séance et les associés ou leurs mandataires.

Le Président
M. Hanania COHEN

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Hanania COHEN', with a long horizontal stroke extending to the left.

A L'ILE D'OR
Société par actions simplifiée au capital de 7 774,90 Euros
Siège Social : 41 RUE D'AIX 13001 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 421 809 054

TEXTE DES RESOLUTIONS PRESENTEES

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 JUIN 2024**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un bénéfice de 24 725 Euros, décide de l'affecter de la manière suivante :

Résultat de l'exercice	24 725 €
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	387 358 €

Soit un bénéfice distribuable de	412 083 €

Le solde	412 083 €

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 412 083 Euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 420 635 Euros.

Le Président
M. Hanania COHEN



certificat conforme

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

18

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X										
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			Régime réel normal												
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:			Adresse du siège social:												
Société A L'ILE D OR			41 RUE D AIX												
SIRET	4	2	1	8	0	9	0	5	4	0	0	0	2	4	13001 MARSEILLE
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:												
REGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:															
SIRET															
B ACTIVITE															
Activités exercées	BIJOUTERIE			Si vous avez changé d'activité, cochez la case											
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit										
Bénéfice imposable à 15%	29 088	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %													
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%											
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)											
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations															
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies											
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies											
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies											
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs											
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %													
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W															
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)															
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.															
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)															
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%															
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)															
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%															
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE															
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé										
					C E G I D										
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:												
MEDICIS 32 LA CANEBIERE MEDICIS 13001 MARSEILLE Tél: 04 91 13 97 97			Tél:												
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date: 06/05/2024	Lieu	MARSEILLE										
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT												
			Signature COHEN HANANIA												
Examen de conformité fiscale (ECF)															

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c									
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d									
Montant des distributions								e									
autres que celles visées en (a),								f									
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g									
								h									
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i									
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j									
Montant des revenus répartis (5)								Total (a à h)									
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :											
						à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les							
1				2		3		4		Indemnités forfaitaires. 5		Rembour-sements. 6		Indemnités forfaitaires. 7		Rembour-sements. 8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										65 333							
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLТ de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

Désignation de l'entreprise

Société A L'ILE D OR

Néant

*

Adresse de l'entreprise

41 RUE D AIX

13001 MARSEILLE

Número SIRET *

42180905400024

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le			
				31122023		31122022			
ACTIF		Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012				
		Autres *	014		016				
	Immobilitisations corporelles *		028	65910	030	65910			
	Immobilitisations financières * (1)		040	980	042		980	980	
	Total I (5)		044	66890	048	65910	980	980	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050		052				
		Marchandises *	060	398231	062	398231	360897		
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070				
		Autres * (3)	072	3871	074	3871	15605		
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	34060	086	34060	38729		
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	436163	098	436163	415232		
	Total général (I+II)		110	503053	112	65910	437143	416212	
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *			120	7775	7775			
	Ecart de réévaluation			124					
	Réserve légale			126	777	777			
	Réserves réglementées*			130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)			131					
	Report à nouveau			134	387358	357151			
	Résultat de l'exercice			136	24725	30207			
	Subventions d'investissement			137					
	Provisions réglementées			140					
	Total I			142	420635	395910			
DÉTTES (4)	Provisions pour risques et charges			154					
	Total II			154					
	Emprunts et dettes assimilées			156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164					
	Fournisseurs et comptes rattachés			166	552	641			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)			169	8692				
	Comptes courants d'associés			173	276	268			
	Autres dettes			175					
	Produits constatés d'avance			174					
	Total III			176	16508	20301			
Total général (I + II + III)						180	437143	416212	
RENOVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DECLARANT

Coqid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° 010188 en Euros.

MEDICIS

Désignation de l'entreprise										Société A L'ILE D'OR										Néant		*							
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 3 1										Exercice N-1 clos le 13 1 1 2 2 0 2 2 1									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires				209					210	355 734				457 538										
	Production vendue	{	biens	services *				215					214																
								217					218																
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222																
	Production immobilisée *												224																
	Subventions d'exploitation reçues												226	15 800															
	Autres produits												230	13 546				157											
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)								232	385 080				457 694											
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234	228 573				268 621											
	Variation de stock (marchandises) *												236	(37 334)				(20 737)											
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238					5											
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240																
	Autres charges externes * :				(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)								242	51 784				58 177											
	Impôts, taxes et versements assimilés				(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				243	3 225				)	244	5 717				4 836									
	Rémunérations du personnel *												250	66 892				70 355											
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252	40 393				38 957											
	Dotations aux amortissements *				(dont amortissement du fonds de commerce)				255					)	254					48									
	Dotations aux provisions												256																
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *				259						36				5												
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles				260																						
Total des charges d'exploitation				(II)								264	356 061				420 267												
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)														270	29 019				37 427										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)								280	68				51											
	Produits exceptionnels				(IV)								290																
	Charges financières				(V)								294																
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)				347																						
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)				348						4 123																
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)								306	4 363				3 148											
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)														310	24 725				30 207										
B - RÉSULTAT FISCAL				Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2										312	24 725				314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316																
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318																
	Provisions non déductibles *												322																
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324	4 363															
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				(Part de loyers dispensés de réintégration)				249					251															
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998																
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999																	
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997												
	Entreprise nouvelles (44, sexies)	986			Zone franche urbaine (44 octies A)	987			Zones de revitalisation de la défense (44 septies)	127			Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138			342												
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981			Jeune entreprise innovante (44, sexies A)	989			Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991																			
	Divers dont ZFA NG (44 quaterdecies)	345			Investissements et souscriptions outre-mer	344			Créance due au report en arrière du déficit	346			Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			350												
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G								Zone de développement prioritaire (44 septdecies)				993																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	29 088				354										
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)												356																
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :																360												
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	29 088				372										